

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2020 - 93 du 30 mars 2020

portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019-269 du 17 septembre 2019 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-58 du 16 mars 2020 portant nomination d'un ministre délégué ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- L'état d'urgence sanitaire est déclaré, sur toute l'étendue du territoire national, pour une durée de vingt jours, à compter du 31 mars 2020.

Article 2.- Pendant la durée de la période de l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement prendra toutes les mesures exceptionnelles nécessaires à la riposte contre la pandémie de coronavirus « COVID-19 ».

Article 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

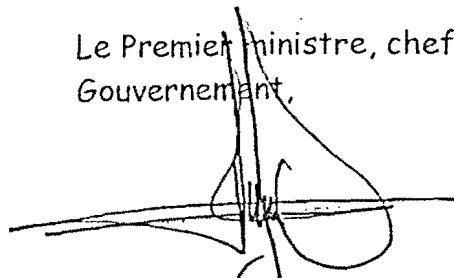
2020 - 93 Fait à Brazzaville, le 30 mars 2020



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

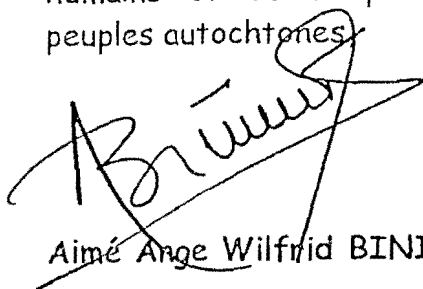
Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,



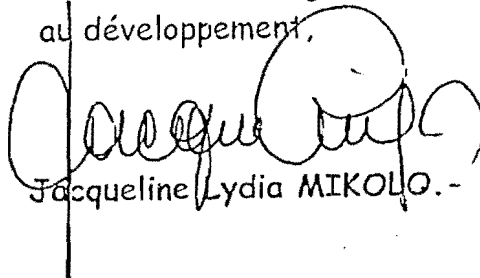
Clément MOUAMBA.-

Le ministre de la justice et des droits
humains et de la promotion des
peuples autochtones,



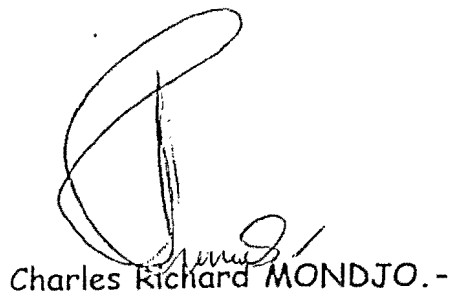
Aimé Ange Wilfrid BININGA.-

La ministre de la santé, de la
population, de la promotion de la
femme et de l'intégration de la femme
au développement,



Jacqueline Lydia MIKOLÉ.-

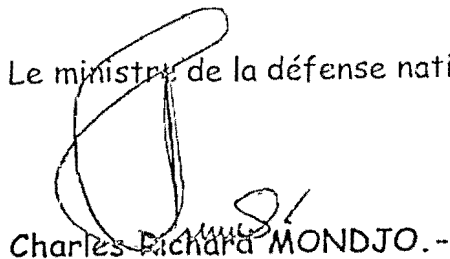
Le ministre de la défense nationale,



Charles Richard MONDJO.-

Pour le ministre de l'intérieur et de la
décentralisation, en mission :

Le ministre de la défense nationale,



Charles Richard MONDJO.-

Le ministre délégué auprès du ministre des finances
et du budget, chargé du budget,



Ludovic NGATSE.-